



COMMUNE LIBRE ET INDÉPENDANTE D'OUCHY

LE SYNDIC

A la douane, le 1^{er} janvier 1997

LE TERRITOIRE OSCHERIN

Et voilà, les promeneurs étrangers piétons, automobiles et lacustres, après avoir franchi les steppes, prés-champs, banlieues noirâtres ou autres compartiments de terrain hostile, sont rassurés d'arriver ou de se retrouver en Pays d'Ouchy. En effet, cinq panneaux de signalisation ont été placés ces deux dernières années, sur les deux axes nord des Jordils et de la Harpe à l'entrée de la localité, au sens de la LOCR (Loi oscherine sur la circulation routière), aux frontières orientales et occidentales fluviales sur la Vuachère et la Chambronne, ainsi qu'à la douane helvétique du débarcadère de la CGN.

Soient particulièrement remerciés les mécènes qui ont financièrement prêté leur bourse à la réussite de cette délicate opération technique et administrative : le GEO, la CVA, la SDO, la FIPAL et la SNO, tous membres de l'AICAA (Association internationale contre l'abus des abréviations).

Grâce également à la compréhension des propriétaires immobiliers, qui ont sympathiquement prêté leur façade pour concrétiser celle de la Commune libre, grâce à l'appui efficace des pouvoirs publics fédéraux, cantonaux et communaux directement voisins, et finalement, grâce au savoir-faire de l'entreprise Signal SA, les 15'000 âmes résidant sur le plancher de notre Etat indépendant, les 999 citoyens et les quelque 120 bourgeois, pourront se sentir à l'abri des hordes sauvages, qui sans ces panneaux indicateurs, auraient pu dévaler à Ouchy sans crier gare ces prochains siècles, depuis leurs villages d'outre-Jorat, de Lavaux, de La Côte ou de la Savoie d'au-delà la Gouille.

Pour la gloire du Léman et la prospérité nautique d'Ouchy, bonne année à tous.

Le Syndic d'Ouchy :
Jean-Pierre Guignard

